

Les Infos de Base

Mercredi 27 juin 2012
volume 15, numéro 26
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Dans ce numéro

- 1** État de la publication
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*
- 2** Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*
- 3** Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*
- Période de recrutement pour le projet-pilote de mise à jour via Internet des infobases

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
450/443-3642 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 26B du 29 juin 2012. Les modifications apportées par L.Q. 2012, c. 15, 17 et entrées en vigueur au 1^{er} juillet 2012 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 1^{er} juillet 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 26B du 29 juin 2012, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 25 du 23 juin 2012.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 14 juillet 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 26B du 29 juin 2012, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 25 du 23 juin 2012.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2012.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 3 du 29 mars 2012 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 13 du 20 juin 2012.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 29 juin 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 13 du 20 juin 2012.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 1^{er} juillet 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2012.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour au 24 juin 2012.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour au 24 juin 2012 et contient maintenant 8 785 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Droit des petites sociétés par actions — Accès aux règles et formulaires* est à jour au 17 décembre 2011.

Le *Code de procédure des assemblées (pour présidents et secrétaires)* est à jour au 17 décembre 2011.

Le *Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)* est à jour au 17 décembre 2011.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Loi sur l'assurance médicaments, L.R.Q., c. **A-29.01**, aa. 13, 23, 26, 28.

Taux d'ajustement et hausses de la prime annuelle, de la franchise et de la contribution maximale annuelle au 1^{er} juillet 2012, Avis, (2012) 144 *G.O.* 1, 770.

Code de la sécurité routière, L.R.Q., c. **C-24.2**, aa. 39.1, 59, 73, 76.1.1, 76.1.3, 76.1.4, 76.1.4.1, 76.1.5, 76.1.6, 76.1.7, 76.1.8, 76.1.9, 81, 83, 98.1, 139, 141, 143, 143.1, 144, intitulé du titre V, 190, 191, 202.0.1-202.0.3, 202.2.1.1, 202.2.1.2, 202.3, 202.4, 202.6, 209.1, 209.2, 209.2.1, 209.2.1.1-209.2.1.3, 209.11, 209.11.1, 209.14, 209.18,

209.19, 328.3, 328.4, 422.1-422.5, 434, 434.1-434.6, 451, 497, 514.1, 552, 626.

Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2010, c. 34, aa. 4, 5 (partie), 6-12, 13 (partie), 14, 15, 17-23, 25-27, 29-34, 35 (partie), 36-39, 41, 42, 53, 54, 60, 61, 62 (partie), 66, 71, 76, 83, 91 (partie);

Loi modifiant l'encadrement de l'utilisation des cinémomètres photographiques et des systèmes photographiques de contrôle de circulation aux feux rouges et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2012, c. 15, aa. 2, 4, 16.

Loi sur la justice administrative, L.R.Q., c. **J-3**, aa. 25, 119, ann. I.

Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2010, c. 34, aa. 99-101.

Loi sur les transports, L.R.Q., c. **T-12**, aa. 48.12, 48.14, 48.15, 48.16.

Loi favorisant la sécurité en matière de transport scolaire et un meilleur encadrement du courtage en services de camionnage en vrac, L.Q. 2011, c. 9, aa. 13-16.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Code de construction, [R.R.Q., c. **B-1.1**, a. 2], a. 4.01.

Règlement modifiant le Code de construction, D. 635-2012 du 13-06-12, (2012) 144 G.O. 2, 3278, a. 1.

Règlement donnant effet à l'Entente en matière d'échange de permis de conduire entre la Société de l'assurance automobile du Québec et le ministère fédéral des Transports, de la Construction et des Affaires urbaines de la République fédérale d'Allemagne, [R.R.Q., c. **C-24.2**, D. 628-2012 du 13-06-12, (2012) 144 G.O. 2, 3262], nouveau.

Règlement donnant effet à l'Entente en matière d'échange de permis de conduire entre la Société de l'assurance automobile du Québec et the Driver and Vehicle Agency (Northern Ireland), [R.R.Q., c. C-24.2, D. 629-2012 du 13-06-12, (2012) 144 G.O. 2, 3266], nouveau.

Règlement donnant effet à l'Entente en matière d'échange de permis de conduire entre la Société de l'assurance automobile du Québec et the Isle of Man, Department of Infrastructure, Driver and Vehicle Licensing Office, [R.R.Q., c. C-24.2, D. 630-2012 du 13-06-12, (2012) 144 G.O. 2, 3269], nouveau.

Règlement donnant effet à l'Entente en matière d'échange de permis de conduire entre la Société de l'assurance automobile du Québec et le ministère de l'Infrastructure et de l'Environnement du Royaume des Pays-Bas, [R.R.Q., c. C-24.2, D. 631-2012 du 13-06-12, (2012) 144 G.O. 2, 3273], nouveau.

Règlement sur l'allocation de présence et sur les frais de déplacement des membres du Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics de la région de Québec, [R.R.Q., c. **D-2**, D. 634-2012 du 13-06-12, (2012) 144 G.O. 2, 3277], nouveau.

Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers, [R.R.Q., c. **I-0.2**, r. 4], a. 56.

Règlement modifiant le Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers, D. 699-2012 du 27-06-12, (2012) 144 G.O. 2, 3265B, a. 1.

Règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire pour l'année scolaire 2011-2012, [R.R.Q., c. **I-13.3**, r. 3.2], abrogé.

Règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire pour l'année scolaire 2012-2013, D. 669-2012 du 27-06-12, (2012) 144 G.O. 2, 3259B, a. 6.

Règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire pour l'année scolaire 2012-2013, [R.R.Q., c. I-13.3, D. 669-2012 du 27-06-12, (2012) 144 G.O. 2, 3259B], nouveau.

Programme d'appui au développement des attraits touristiques, [R.R.Q., c. **I-16.0.1**, D. 577-2012 du 06-06-12, (2012) 144 G.O. 2, 3532], nouveau.

Règlement sur l'agence de vente des oeufs inaptes à l'incubation et des oeufs de surplus à la fabrication de vaccins, [R.R.Q., c. **M-35.1**, r. 229], aa. 9, 12,

16.

Règlement modifiant le Règlement sur l'agence de vente des oeufs inaptes à l'incubation et des oeufs de surplus à la fabrication de vaccins, Décision 9899 du 11-06-12, (2012) 144 G.O. 2, 3518, aa. 1-3.

Règlement sur les conditions de production et de conservation à la ferme et sur la qualité des oeufs de consommation, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 230], aa. 2, 9.

Règlement modifiant le Règlement sur les conditions de production et de conservation à la ferme et sur la qualité des oeufs de consommation, Décision 9898 du 11-06-12, (2012) 144 G.O. 2, 3518, aa. 1, 2.

Plan conjoint des producteurs d'oeufs de consommation du Québec, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 238], a. 12.

Résolution modifiant le Plan conjoint des producteurs d'oeufs de consommation du Québec, Décision 9897 du 11-06-12, (2012) 144 G.O. 2, 3517, a. 1.

Plan conjoint des producteurs de poulettes du Québec, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 289.1], aa. 1, 4, 5, 7.

Résolution modifiant le plan conjoint des producteurs de poulettes, Décision 9895 du 11-06-12, (2012) 144 G.O. 2, 3517, aa. 1-4.

Règlement concernant les infrastructures routières à péage exploitées en vertu d'une entente de partenariat public-privé, [R.R.Q., c. **P-9.001**, r. 3], aa. 2.1, 3.

Règlement modifiant le Règlement concernant les infrastructures routières à péage exploitées en vertu d'une entente de partenariat public-privé, D. 624-2012 du 13-06-12, (2012) 144 G.O. 2, 3261, aa. 1, 2.

Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, [R.R.Q., c. **R-12.1**, r. 1], ann. I.

Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, C.T. 211552 du 12-06-12, (2012) 144 G.O. 2, 3513, a. 1.

Règlement sur la formation des conducteurs d'autobus et de minibus affectés au transport des écoliers et de véhicules affectés au transport des élèves, [R.R.Q., c. **T-12**, r. 8], titre, aa. 1, 2, 3, 5, 5.1, 6.

Règlement modifiant le Règlement sur la formation des conducteurs d'autobus et de minibus affectés au transport des écoliers, D. 734-2012 du 27-06-12, (2012) 144 G.O. 2, 3266B, aa. 1-6.

Règlement 11-102 sur le régime de passeport, [R.R.Q., c. V-1.1, r. 1], ann. D, E.

Règlement modifiant le Règlement 11-102 sur le régime de passeport, A.M. 2012-10 du 14-06-12, (2012) 144 G.O. 2, 3354, aa. 1, 2.

Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché, [R.R.Q., c. V-1.1, r. 5], aa. 1.1, 1.5, 3.1-3.5, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.6-5.12, 6.4-6.6, 6.7, 6.8, 6.10, 6.12, 6.13, 7.1, 7.3, 7.6, 8.1, 8.2, 8.5, 8.6, 10.1, 10.3, 11.2, 11.3, 11.4, 11.5, intitulé de la partie 12, 12.1, 12.2, 12.3, 12.4, intitulé de la partie 13, 13.1, 14.1, 14.4, 14.5, 14.6-14.8, ann. 21-101A1, 21-101A2, 21-101A5.

Règlement modifiant le Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché, A.M. 2012-09 du 14-06-12, (2012) 144 G.O. 2, 3278, aa. 1-38, 40, 41.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Période de recrutement pour le projet-pilote de mise à jour de nos infobases via l'Internet

Nous étudions actuellement un nouveau mode de mise à jour par l'Internet de notre collection utilisée en mode client/serveur (sur DVD).

Nous allons tester l'outil de nimbo-informatique Dropbox pour livrer chez vous les infobases.

Ce mode de mise à jour permettra de livrer sur chacun des PC/serveur de nos clients des mises à jour quotidiennes sans aucune manipulation de DVD.

Vous pourrez donc bénéficier d'une mise à jour plus fréquente, ce qui n'aurait pas été réalisable avec le mode de livraison « DVD par la poste », ainsi que d'une garantie que la mise à jour est installée aussitôt qu'elle devient disponible et non pas quand les gens de la technologie ont le temps de la faire.

Ceux qui sont intéressés peuvent nous contacter par téléphone au 514/893-2526 ou par courriel à l'adresse projet-pilote@gaudet.qc.ca pour participer au projet-pilote.